



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de B E U I L
Alpes-Maritimes

Le mardi quatre avril deux mille vingt-trois, à 19 heures 00, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 29.03.2023

Étaient présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Absents : Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal

Représentés : Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 31/03/2023, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 04/04/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°02.2023

DELIBERATION N° 7: AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION CONCERNANT L'OPERATION DE CAPTAGE DES EAUX LIEUDIT LE CAMP :

Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de reprendre le captage d'eau de source au lieu-dit « LE CAMP », afin de permettre l'alimentation en eau des 4 abreuvoirs et de la citerne situés sur l'alpage du Camp.

A cet effet, il présente le devis de la société LIAUTAUD CONSTRUCTIONS, située à ANGLES (04170), « Le Cabanon des Bastides », pour un montant de **8 975.60 € HT (10 770.72 € TTC)**.

Cette opération est éligible à une subvention du Parc National du Mercantour.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Montant total HT :	8 975.60 €
Subvention PNM :	4 487.80 €
Part Communale :	4 487.80 €

Monsieur DONADEY demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à faire la demande de subvention auprès du Parc National du Mercantour.

Le Conseil Municipal ouïe l'exposé de Monsieur DONADEY, et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à faire la demande de subvention auprès du Parc National du Mercantour

AR Prefecture

006-210600169-20230404-202301_07-DE
Reçu le 07/04/2023

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 1

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**



AR Prefecture

006-210600169-20230404-202301_07-DE
Reçu le 07/04/2023